Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur les maladies rares

1997/0146(COD) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement le programme d'action comme un pas en faveur d'une approche plus systématique du problème des maladies rares dans la Communauté. Il doute cependant sérieusement que les dispositions budgétaires envisagées soient suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. En outre, le Comité désire insister sur la nécessité d'assurer la continuité du programme au-delà de l'année 2003 afin que beaucoup des actions proposées (par exemple le suivi des tendances à long terme) aient une efficacité maximale. Si le Comité s'accorde avec la Commission pour dire que les initiatives communautaires relatives aux maladies rares peuvent se révéler extrêmement bénéfiques, il aimerait souligner dans le même temps la nécessité d'une action supplémentaire et d'une coordination au niveau des Etats membres. Le Comité est largement d'accord avec le choix des trois objectifs spécifiques du programme et avec les actions concrètes proposées pour chacun d'eux.